

Lydia Schneider Hausser : Candidate pour le PS au Conseil National



Lydia Schneider Hausser

Nom et prénom : SCHNEIDER HAUSSER Lydia

Age : 61 ans

Situation familiale : Mariée, quatre enfants adultes et un petit fils

Langue(s) parlée(s) : Français (allemand, anglais)

Formations :

- En cours – Brevet fédéral formation d'adultes
- CAS en gestion dans les organismes sans but lucratif
- CAS en action collective
- CAS en politique sociale
- Éducatrice spécialisée/assistante sociale – bachelor

Activités actuelles :

- Responsable de formation Groupement romand études des addictions (GREA)
- Conseil d'administration Hospice Général
- Membre comité Astural
- Membre comité CPV
- Membre comité ADEM

Site personnel : <https://lydia.schneider.hausser.ch>

Quels ont été vos mandats politiques jusqu'ici?

2006 – 2018 Députée Grand Conseil (2010-2012, 2014–2016 Cheffe du Groupe socialiste)

De quelles Commissions politiques faisiez-vous partie ?

Commission des finances, commission fiscale, commission des travaux, commission des droits politiques, commission des droits de l'homme, commission des pétitions

Quels ont été vos engagements associatifs jusque ici ?

- 2018 à ce jour : Membre comité ADEM – Ateliers d'ethnomusicologie
- 2014 à ce jour : Membre comité association CPV – Centre protestant de vacances, organisation de camps et activités pour enfants et adolescents
- 2014 -à ce jour : Membre comité association Astural, actions dans le domaine de l'éducation spécialisée pour enfants et adolescents
- 2012 – 2014 : Présidente de la Commission consultative en matière d'addictions, Etat de Genève
- 2008 – 2016 : SOS Femmes, insertion sociale et professionnelle femmes, assistante sociale et coordinatrice
- 2003 à 2012 : Présidente Fondation Cap-Loisirs, Fondation pour personnes avec handicap mental
- 1996 – 2006 : Membre comité de Pré-en-Bulle, Association animation des quartiers Grottes – Cropettes – Montbrillant, Maison de quartier
- 2004 à 2011 : Membre du comité de Première Ligne, Association genevoise de réduction des risques liés aux drogues
- 2001 – 2003 : Présidente de la Coopérative d'habitation Emphytehome 13
- 2000 – 2003 : Membre bureau de la Fondation Cap Loisirs
- 1998 – 2004 : Membre commission éthique du Département de Gynécologie et Obstétrique HUG.

- 1993 – 1998 : Présidente Ludothèque de Plainpalais-Jonction_

Représentez-vous votre parti dans des conseils d'administrations, des fondations... et si oui, lesquels?

Membre conseil d'administration Hospice Général

Si vous êtes élue, quelles seront vos engagements pour l'égalité hommes-femmes ?

- Garantir l'application des normes fédérales en matière d'égalité salariale et renforcer le contrôle en la matière. Mettre en place de pénalités sous forme d'amendes et/ou même une imposition plus importante pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité de salaire.
- Introduire des quotas dans les conseils d'administration ; si non respect, introduction d'une amende qui pourrait être utilisée dans la création de crèches pour les enfants, dans la formation à la gestion de femmes, etc...
- Renforcer le premier pilier, l'AVS, par des rentes liées à la personne (et non des rentes de couples). Cela permettrait de meilleurs rentes pour les femmes (qui ont peu cotisé à cause des bas salaires et du, temps partiel). Viser à la fusion de l'AVS et du deuxième pilier, LPP.
- Diminuer de manière globale le temps de travail officiel en Suisse, passer de 45 heures à par exemple à 38 h plutôt que d'encourager le temps partiel qui reste un problème à l'âge de la retraite pour la-le travailleuse-ur.

- Promouvoir des cours de management pour les responsables d'équipe, les entreprises afin d'introduire la gestion des temps de naissance : articulation du cahier des charges entre tâches spécifiques à la personne, tâches pouvant être déléguées durant le congé maternité. Ces périodes d'absences ne devraient plus être vécues par les entreprises et la femme qui bénéficie de son congé maternité comme des risques, mais comme des opportunités.
- Introduire une suppléance pour cause de maternité au niveau des chambres fédérales, car actuellement la voix des parturientes n'est pas prise en compte ; une première étape sera la mise en place d'un système de vote par correspondance.
- Introduire le fait que chaque femme étrangère – doit avoir son propre permis de séjour. Un grand nombre de pressions voire de violences sont subies par des femmes d'origine étrangère au bénéfice d'un permis de séjour attaché à celui de leur époux (Suisse ou étranger). Donner un titre de séjour indépendant aux femmes quel que soit leur statut conjugal permettrait d'éviter nombre de situations tragiques.
- Annuler l'obligation pour les tribunaux de signaler aux offices de la population les femmes/hommes sans statut légal qui déposent une plainte pour violence ou agressions (en tant que victime) afin qu'elles-ils puissent porter plainte sans avoir peur que cette démarche conduise à l'expulsion.